



**Nomination du gouvernement : l'Ordre National des infirmiers adresse ses félicitations et ses vœux de réussite à la Ministre de la Santé et de la Prévention, Brigitte Bourguignon, et rappelle que la profession infirmière est en attente de reconnaissance, d'autonomie et de montée en compétences – notamment via la révision du décret encadrant l'exercice infirmier.**

Paris, le 21 mai 2022

Suite à la nomination de Madame Brigitte Bourguignon en qualité de ministre de la Santé et de la Prévention, l'Ordre national des infirmiers lui exprime ses félicitations et ses vœux les plus chaleureux de réussite.

Tout au long de la crise sanitaire, l'Ordre national des infirmiers a étroitement collaboré avec son prédécesseur, Olivier Véran, dans un climat de dialogue qui a permis de poser les fondations d'une évolution de la profession et d'ouvrir le chantier essentiel de la révision du décret infirmier, afin de répondre aux grands défis de notre système de santé. L'Ordre va poursuivre le dialogue avec la nouvelle ministre et les services de l'Etat pour faire aboutir ce chantier.

En effet, la profession infirmière a été particulièrement sollicitée pendant la crise sanitaire. Son engagement s'est traduit par la mobilisation des 750 000 professionnels en exercice en ville et en établissements, rejoints par les étudiants et les retraités. La Cour des comptes a également rappelé que la profession infirmière avait été, tout au long de la pandémie, la dernière profession de santé à se rendre au domicile des patients.

Cependant, l'Ordre national des infirmiers, qui se met régulièrement à l'écoute de la profession, a relevé et relayé auprès du gouvernement l'expression d'une lassitude, d'une fatigue physique et morale pouvant aller jusqu'à l'épuisement professionnel, particulièrement aiguë ces derniers mois <sup>1</sup>.

### **L'urgence de renforcer l'attractivité d'une profession en attente de reconnaissance et d'autonomie**

Au-delà des engagements financiers pris dans le cadre du Ségur de la Santé, la profession est en attente de reconnaissance, d'autonomie et de perspectives de carrière autorisant une véritable montée en compétences. Cet objectif est désormais une priorité, alors que **15% des infirmiers interrogés par l'Ordre affirmaient, en décembre dernier, vouloir changer de métier dans l'année.**

Olivier Véran s'était engagé, le 22 janvier dernier, lors d'un colloque organisé par l'Ordre national des infirmiers, à « *ouvrir le chantier du décret des compétences infirmières, sans a priori, en regardant en profondeur les évolutions souhaitables pour améliorer l'accès aux soins et la complémentarité entre les professions* ». A cette occasion, Olivier Véran a affirmé son intention de « *confier plus de responsabilités aux infirmiers* » et, pour cela, « *d'aller au-delà des corporatismes* ».

---

<sup>1</sup> [Conseil National - Résultats consultation infirmière : L'Ordre National des Infirmiers alerte de nouveau sur la situation de la profession et appelle à l'organisation d'Etats-généraux de l'attractivité des professions de santé \(ordre-infirmiers.fr\)](https://www.ordre-infirmiers.fr/actualites/le-conseil-national-annonce-les-resultats-de-la-consultation-nationale)

La révision du décret infirmier s'inscrit dans un cadre plus large qu'une simple actualisation technique : elle vise à **renforcer l'attractivité et à la reconnaissance de la profession, et couvrir les besoins en santé pour les décennies à venir.**

Pour Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre national des infirmiers, « *l'évolution des carrières et des compétences des infirmiers est l'un des facteurs-clés de l'attractivité de la profession. Sur ce point, la France est en retard par rapport à ses partenaires étrangers. Il y a lieu d'engager rapidement des actions fortes, de nature à fidéliser les infirmiers en exercice et ceux qui le seront à l'avenir – dans un contexte de pénurie endémique de soignants* ».

### **Priorité à la prévention**

Par ailleurs, l'évolution du décret infirmier doit être pensée au regard des besoins de santé à venir. L'égalité d'accès aux soins sur tout le territoire, l'allongement de l'espérance de vie et la multiplication des affections de longue durée, notamment dues aux risques environnementaux, doivent conduire à **repenser le rôle et la place de l'ensemble des acteurs de la chaîne du soin, en ménageant une large place à la prévention.**

Le portefeuille ministériel de Madame Brigitte Bourguignon, qui inclut les politiques publiques de prévention, ouvre ainsi la voie au renforcement du rôle et la mission des infirmiers en la matière. Une conviction partagée par Olivier Véran : le 22 janvier dernier, le Ministre avait évoqué la création d'un nouveau métier de préventologue « *qui pourrait revenir aux infirmiers* »<sup>2</sup>.

En outre, les infirmiers sont des acteurs majeurs de la santé de proximité : ils sont présents sur l'ensemble du territoire national, au plus près des patients. Faire évoluer l'exercice vers des missions de coordination du parcours de soins du patient, suivant le principe « d'infirmier référent », serait de nature à mieux couvrir les besoins en santé des Français.

Selon Patrick Chamboredon, « *l'évolution du métier est désormais une nécessité pour l'ensemble de la profession infirmière pour qui le statu quo n'est plus une option ; c'est également une priorité pour répondre aux besoins en santé de nos compatriotes et bâtir un système de soins plus proche, plus efficient et plus durable* ».

\* \* \*

### **CONTACT PRESSE**

Grégory Caumes – Ordre National des Infirmiers  
[gcaumes.oni@ordre-infirmiers.fr](mailto:gcaumes.oni@ordre-infirmiers.fr) – 06 67 72 11 03

---

<sup>2</sup> [Conseil National - Évolution de la profession infirmière : étape décisive franchie avec l'annonce par Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, de la réouverture du chantier du décret-socle avant la fin du quinquennat. \(ordre-infirmiers.fr\)](https://www.ordre-infirmiers.fr/actualites/le-conseil-national-annonce-l-etape-decisionnelle-de-l-evolution-de-la-profession-infirmiere)